



Syndicat National Alliance
des Personnels Administratifs Techniques
Scientifiques et Infirmiers
Tél : 01.55.34.33.20
Email : snapatsi@cegetel.net
site internet : <http://snapatsi75.free.fr>

BULLETTIN N°62 - JUIN 2007

NOUVELLES COORDONNEES

BUREAU NATIONAL

ALLIANCE SNAPATSI

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tél : 01.55.34.33.20

Fax : 01.44.53.01.14

Email : snapatsi@cegetel.net

AUDIENCE DGNP

par Nathalie MAKARSKI

Le 26 juin, reçu par le nouveau Directeur Général de la Police Nationale, le SNAPATSI a exposé ses principales revendications en demandant la stricte application du protocole d'accord du 17 juin 2004.

La délégation a souligné que de nombreux points inscrits dans le dit document sont restés en suspens :

- un recrutement conséquent de personnels administratifs, techniques et scientifiques,
- une véritable reconnaissance,
- le nombre trop peu important de postes à l'avancement,
- les difficultés de mutations pour les collègues affectés dans les villes déficitaires (Ile de France et province).

S'agissant d'une audience « prise de contact », le SNAPATSI évoquera ces différents points en audience dès la rentrée.

Enfin, le SNAPATSI a souhaité évoqué la formation et plus particulièrement l'avenir de l'INFPATS en soulignant le fait qu'il était urgent de trouver une autre implantation pour l'institut.

AUDIENCE MINISTRE

par Marie-Christine HARDY

Le 11 juillet, une délégation du SNAPATSI composée de Marie-Christine HARDY, Nathalie MAKARSKI et Hugues THIBAUT a été reçue par Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales. En effet, lors de sa prise de fonctions, Madame la Ministre avait convié toutes les organisations syndicales à un apéritif prise de contact, et le SNAPATSI en avait profité pour solliciter une audience.

Le SNAPATSI a pu faire le point et préciser ses revendications pour les personnels administratifs, techniques et scientifiques de la Police Nationale et notamment le protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières signé en juin 2004 (fusion, pyramidage identique aux préfectures, reconnaissance des spécificités police, recrutement...).

Madame la Ministre a écouté avec beaucoup d'attention la délégation, semble particulièrement attentive aux personnels de soutien et a indiqué axer sa politique sur 3 thèmes majeurs :

- faire comprendre aux autres corps la notion de personnels de soutien
- remise sur des missions opérationnelles les personnels actifs
- intensifier la formation continue et la promotion professionnelle

Elle a souhaité faire un état des lieux complet de l'existant et instaurer un calendrier précis des mesures à prendre. Madame la Ministre ne souhaite pas scléroser les personnels par différents statuts particuliers mais estime que les personnels de soutien puissent à terme bénéficier de détachement plus souples dans les autres administrations voire même vers l'international. Cette mobilité permettrait à la Police Nationale d'obtenir un vivier de personnels plus compétents et plus ouverts. La formation serait particulièrement au cœur de ce dispositif (langues étrangères...)

Concernant les personnels techniques, la direction des CRS a été précurseur du mouvement de substitution qui devrait s'étendre aux autres directions de la PN. Pour ces personnels également une formation plus importante devrait être mise en place.

Le SNAPATSI a insisté sur les missions particulières des personnels scientifiques et la nécessité de réfléchir au devenir de ces personnels au sein de notre institution.

Madame la Ministre semble porter une attention toute particulière aux personnels de soutien et le SNAPATSI espère que ses revendications aboutiront prochainement. Dès septembre, nous solliciterons de nouveau un rendez vous avec le Directeur Général de la Police Nationale pour faire le point sur les mesures à prendre très rapidement pour les personnels que nous représentons, et nous espérons que l'intérêt porté aujourd'hui à nos corps ne sera pas fugace.

AVANCEMENTS 2007, OU EN EST-ON ?

CORPS	GRADES	NOMBRE POSTES AU NIVEAU NATIONAL	DATES CAP NATIONALES
SECRETAIRE ADM.	Classe exceptionnelle	28 au choix + 57 par examen professionnel	25 septembre 2007
	Classe supérieure	60 au choix	
	Classe normale	Entre 34 et 50 au choix	
ADJOINT ADM.	AAP 1	330 au choix	9 octobre 2007
	AAP 2	537 au choix	
	Adjoint adm. 1ère classe	41 au choix	
TECHNICIEN PTS	En chef	4 au choix	26 juin 2007
	Principal	12 au choix	
	Technicien	8 au choix	
ASPTS	ASPTS Principal	19 au choix	28 septembre 2007
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique Principal 2ème classe	9 au choix	entre le 15 et le 30 octobre 2007
	Adjoint Technique 1ère classe	52 au choix + 105 (essai professionnel)	
OUVRIER CUISINIER	Groupe VI	1 au choix + 1 concours	date non fixée
	Groupe VII	4 au choix + 4 concours	
	Hors groupe (VIII)	8 au choix	

Chiffres sous réserve de validation auprès du contrôleur financier.

DATES CAP NATIONALES

- 25 septembre CAPN Secrétaires Administratifs Avancements au choix
- 28 septembre CAPN ASPTS Avancements au choix, principalat, divers
- 5 octobre CAPN Ingénieurs Avancements, divers
- 9 octobre CAPN Adjoints Administratifs Avancements au choix
- 6 décembre CAPN Adjoints Administratifs Reclassement, détachements, divers
- 10 décembre CAPN Secrétaires Administratifs Divers

ACCUEIL PRIMO-ARRIVANTS

par Maryse DAVID

La section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Ile-de-France met en place une nouvelle action en faveur des agents de l'Etat nouvellement affectés dans les départements composant la région Ile de France.

Son adresse : Préfecture de la région Ile de France, SRIAS IDF, 21, rue Miollis
75015 PARIS

Téléphone : 01 44 42 63 13 / 63 86

Elle participe au financement des agents qui n'ont pas de logement en fournissant des chèques de 20 € avec un montant maximum de 200 €. Ceux-ci peuvent servir à payer une partie des nuitées d'hôtel ou de la restauration. Les établissements qui acceptent ces titres de paiement sont répertoriés sur le site : <http://www.chèque-de-services.com> rubriques 1- le réseau chèque de service puis hébergement habitat

Les critères retenus sont :

- indice inférieur à 430
- être primo arrivant en Ile-de-France, titulaire, stagiaire ou contractuel,
- être à la recherche d'une solution de logement

Il sera demandé de fournir à posteriori un arrêté d'affectation.

Le rôle de chacun est de faciliter l'installation tant personnelle que professionnelle de nos nouveaux collègues - ALLIANCE-SNAPATSI est un des vecteurs de cette information et nous vous demandons d'en assurer le relais également.

MUTATIONS DEROGATOIRES

par Nathalie MAKARSKI

Une nouvelle circulaire a été diffusée par la DAPN, abrogeant celle de 1999.

→ Principe

Une mutation dérogatoire reste l'exception à la règle habituelle des mouvements de mutation. Elle est destinée à permettre à un fonctionnaire confronté à un événement grave ou exceptionnel de mieux en surmonter les conséquences à la faveur d'une affectation plus adaptée.

→ Personnels concernés

Tous les fonctionnaires de la police nationale appartenant aux corps de commandement, d'encadrement et d'application, aux différents corps des personnels administratifs, techniques et scientifiques.

→ Motifs

- *Motif médical*

Maladie grave ou invalidante concernant le fonctionnaire lui-même, son conjoint (marié ou pacsé), son concubin ou ses enfants. Le problème médical et sa prise en charge médicale et/ou sociale doivent se trouver améliorés par une nouvelle affectation

- *Circonstances graves ou exceptionnelles*

En rapport avec un événement dramatique et imprévisible.

→ Situations n'entrant pas dans le cadre d'une mutation dérogatoire

Rapprochement de conjoint, exercice d'un droit de visite et/ou hébergement, aide à ascendants ou collatéraux, rapprochement géographique et familial suite à promotion.

→ Constitution du dossier

Formulaire à remplir et rapport détaillé exposant les difficultés rencontrées. A transmettre sous couvert de la voie hiérarchique; Accompagné de toutes pièces justificatives (sous pli cacheté).

→ Transmission de la demande

Pour une mutation nationale, le dossier est transmis par les SGAP au BASP (DAPN) sans étude préalable. Pour une mutation locale, le dossier est examiné lors de la CAPL.

→ Renouvellement de la demande

Une demande qui a fait l'objet d'un rejet par la CAPN ne pourra être de nouveau réétudié qu'à la faveur d'éléments nouveaux présentés dans le cadre d'une nouvelle demande.

TECHNIQUES
par Hugues THIBAUT

DE NOS PROMESSES A NOS ACTES

Le 17 juin 2004 ALLIANCE SNAPATSI signait le protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières de la Police Nationale.

Dans cette optique notre organisation syndicale a travaillé conjointement avec la Direction Centrale des CRS, à ce projet de réforme qui permettra de rendre plus performante la Police Nationale de demain. La DCCRS est devenue pilote pour la mise en œuvre de ce projet ambitieux. Ayant minutieusement établi les besoins en personnels au sein de ses services, et après nous avoir longuement écouté lors de plusieurs réunions de travail, elle a entendu vos revendications.

Concrètement, 2000 postes logistiques actuellement occupés par des personnels actifs devraient être reversés, d'ici 2012, à 1650 personnels de soutien (techniques, administratifs et contractuels). La répartition de ces personnels sera sectorielle. En effet, plusieurs postes logistiques des directions zonales ainsi que dans toutes les structures CRS pourront, dans un proche avenir, être dotés de personnels de soutien qui remplaceront ainsi des fonctionnaires actifs.

Les Personnels Techniques ont démontré qu'ils sont assurément le corps indispensable pour une logistique compétitive dans la Police Nationale du futur.

ALLIANCE SNAPATSI travaille pour que les personnels techniques déjà en place dans les structures puissent bénéficier de l'élan apporté par le protocole d'accord et que la réforme soit une nouvelle perspective pour tous les personnels sans restriction.

En effet, cette redéfinition du personnel actif doit permettre aux Adjoints Techniques et Ouvriers Cuisiniers qui le souhaitent d'accroître leurs connaissances et de réorienter pour certains leur carrière.

Des recrutements spécifiques, de nouvelles missions sont des initiatives dont personne ne parlait jusqu'ici ! ALLIANCE SNAPATSI, élu depuis novembre 2006, grâce à vous, en commission administrative paritaire nationale avait promis des changements rapides pour les techniques.

Nous vous prouvons que nos promesses ne sont pas qu'électorales.

C'est ensemble que nous voulions le changement..... **IL ARRIVE ENFIN !!!**

BIENVENUE !

Alliance SNAPATSI souhaite la bienvenue à notre collègue Ouvrier Cuisinier Frédéric LORIOT récemment affecté à la C.R.S.4 de Lagny-sur-Marne. En effet, muté grâce notre organisation syndicale du restaurant ANAS de Joinville -le-pont à la C.R.S. 4 lors de la CAPN du mois de mars, il ne pensait pas partir aussi tôt !

Son directeur Joaquin MASANET l'a tout simplement flanqué dehors pour la seule raison de son appartenance à ALLIANCE SNAPATSI. C'est en l'apprenant pendant le service à midi trente que Monsieur le Directeur-Syndicaliste l'a mis à la porte sans préavis par une remise à disposition immédiate au SGAP !

Le lendemain même, grâce à notre intervention, il bénéficiait d'une mutation à Lagny sur Marne et dans l'heure.

Fred, nous te souhaitons la bienvenue et te rassurons, le syndicalisme c'est avant tout le respect de tous et la solidarité !

SCIENTIFIQUES
par Marc ZIOLKOWSKI

La PTS, priorité de MAM !!

A l'occasion de son discours à la cérémonie de baptême de la 57ème promotion des commissaires de police, notre ministre a annoncé nécessaire une réforme de la formation des commissaires de police, qui mettra l'accent sur les techniques modernes. Ainsi, le renforcement de la Police Technique et Scientifique est une de ses priorités.

Notre ministre a par ailleurs confirmé son idée lors de la réunion des Hauts Responsables de La Police Nationale, faisant de la modernisation des moyens de la Police Nationale une des 4 priorités de la future LOPSI, et confirmant ainsi le renforcement du financement de la PTS.

Alliance SNAPATSI ne peut que se réjouir d'un tel discours, mais pose tout de même un bémol.

En effet, le renforcement de la PTS ne sera utile que s'il va de paire avec un recrutement digne de ce nom, ainsi qu'une formation des plus adaptée.

Aujourd'hui dès lors que nos collègues ont obtenu dans le cadre de leur formation initiale l'habilitation GSI, ainsi que l'habilitation Traces, on ne leur propose que très rarement, voire même jamais une formation continue, ou une remise à niveau.

De plus, lorsque nous lorgnons sur les PTS de nos voisins européens, et plus précisément sur leur formation, celle ci est souvent beaucoup plus développée et pointue.

Alliance SNAPATSI serait favorable à une table ronde sur le sujet.

Nous appuyant sur votre expérience, et vos remarques, nous ne manquerons pas de déposer à la rentrée un dossier plus complet sur le sujet.

CURIEUSE MENTALITE DANS LES LPS ...

Curieuse mentalité que celle de certains directeurs de LPS s'obstinant à refuser l'accès à la paillasse à certains ASPTS, sous prétextes que ceux-ci n'ont pas de diplômes !!!

Ainsi, le directeur du LPS de Marseille défendant l'avancement au grade de technicien d'une collègue ASP-TS, au détriment d'une autre collègue ASPTS ppale.

Il aurait même déclaré que l'ASPTS ppale ne serait pas proposée tant que l'ASPTS ne serait pas promue !!

Tout ceci est relayé par le SNPPS qui défend ardemment ce point de vue !!

NOUVEAU SOUS DIRECTEUR A LA SDPTS

M. PEREIRA-COUTINHO, nouveau sous-directeur de la PTS a reçu la parité syndicale, pour une première prise de contact. La section scientifique d' ALLIANCE SNAPATSI a eu l'occasion d'évoquer quelques unes de ses préoccupations : rôle de la SDPTS dans la gestion des personnels scientifiques, attribution de la prime au mérite à la SDPTS, formation et hébergement des scientifiques...

M. PEREIRA nous recevra individuellement à la rentrée à l'occasion d'une audience où nous pourrons débattre plus longuement sur ces points.

CONDOLEANCES

Nous avons appris la disparition de M. Alain BLATGE, Technicien principal au SRIJ de TOULOUSE. ALLIANCE SNAPATSI présente ses sincères condoléances à sa famille et à l'ensemble de ses proches.

**OBSERVATOIRE
DIVERSITE PARITE**
par Marie-Christine HARDY

REUNION PLENIERE DU 5 JUILLET 2007

Cette réunion avait pour but de présenter à tous les membres les travaux des différents ateliers

- **Atelier DIVERSITE** : une enquête auprès des personnels du ministère a été élaborée afin d'établir un état des lieux. Cette enquête anonyme et large permettra de connaître les qualifications professionnelles de chacun.

Un état des travaux sur les dispositifs d'aide aux jeunes issus des quartiers sensibles est présenté et un point est fait sur les différents modes d'accès à la Fonction Publique dont notamment le concours, le recrutement sans concours qui a concerné 300 agents dans toutes les fonctions publiques dont les 2/3 au sein du MI et qui devrait représenter dans l'avenir 15 à 20% des recrutements, le PACTE axé sur des contrats de 12 voire 24 mois et qui a permis à 536 jeunes d'intégrer la FP sur les 3047 à pourvoir en 2006.

- **Atelier PARITE** : il s'agit essentiellement d'un état des lieux de l'existant et les statistiques recueillies permettent de constater que pour la police, il n'y a que 24% de femmes, que les CRS emploient très peu d'éléments féminins, que la fourchette des âges se situe entre 30 et 32 ans. Ces statistiques en fait n'apportent rien au débat. Une enquête a également été élaborée pour mettre en lumière les obstacles que rencontrent les femmes pour accéder aux emplois supérieurs, sous forme de 3 questionnaires-entretiens, visant à déterminer les horaires, les discriminations à la promotion et enfin les mesures à prendre.
- **Atelier HANDICAP** : un recensement des personnels handicapés sera mis en place pour identifier les personnels recruté comme tels mais également les fonctionnaires qui deviennent au cours de leur carrière TH, ainsi qu'une analyse des pratiques suivies en matière de gestion des carrières des personnels travailleurs handicapés.

Le SNAPATSI présent dans toutes les réunions de l'atelier handicap depuis sa création estime que les propositions émises par les organisations syndicales ne semblent pas intéresser particulièrement l'administration, pire nous avons plus que le sentiment d'agacer. Le sujet des personnels handicapés est un sujet très difficile que nos représentants du personnel doivent gérer au jour le jour et dans les CAP lorsque les personnels sont confrontés à des reports de titularisation. En effet, l'administration se donne bonne conscience en recrutant des personnels en situation de handicap, mais « oublie » de cibler les postes et surtout évite de prévenir les chefs de service de leur arrivée. Celle-ci, par conséquent ne se passe pas toujours très bien. Comment peut-on demander à un personnel TH de devenir tout d'un coup sans handicap ????

Comment peut-on licencier pour insuffisance professionnelle quand le poste n'a pas été aménagé ????

Les problèmes existent et doivent être solutionnés très rapidement, en écoutant tous les spécialistes certes, mais aussi les partenaires sociaux qui ont certainement des idées pratiques sur le sujet.

DEMI-JOURNEE D'INFORMATION SUR « L'ACCUEIL ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES DIRECTIONS ET SERVICE DE LA PP » LE 6 JUILLET 2007

Il s'agissait d'informer les participants sur la notion de handicap, de poser les problèmes et d'y apporter des solutions.

Les thèmes abordés ont été les suivants :

La politique menée à la Préfecture de police en direction des personnels en situation de handicap
Travail et handicap en France en 2007

Les aspects médico-sociaux de la participation au travail des personnes en situation de handicap

L'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique : comment faire ?

L'accueil et l'insertion professionnelles d'une personne en situation de handicap au sein d'un organisme :

conseils et outils pour une insertion durable

Table ronde « témoignage et partage d'expériences sur les conditions d'accueil et d'insertion des personnes en situation de handicap à la PP suivie d'un débat.

La Préfecture de Police a fait un véritable travail de compréhension sur le douloureux sujet du handicap. Cette journée en est le signe fort. Les personnels handicapés présents dans la salle ont pu enrichir le débat de leurs expériences personnelles relayés par les chefs de service également présents.

Il en ressort que si les personnels en situation de handicap peuvent être employés dans les commissariats de police, ce n'est qu'avec l'assentiment de tous, hiérarchie, collègues et les intéressés. Les postes doivent être ciblés et aménagés si besoin. Le recrutement sur dossier nouveauté du protocole d'accord Jacob permet de profiler les fonctionnaires sur des postes où ils pourront pleinement donner le meilleur d'eux-mêmes.

Cette nouvelle approche est un gage de réussite au profit de l'administration mais aussi des personnels en situation de handicap.

Le SNAPATSI est particulièrement satisfait du travail accompli par la Préfecture de Police et souhaite que les mesures prises soient généralisées dans tous les SGAPs. La Préfecture de Police doit devenir un exemple à suivre.

INFO PRATIQUE - ALLOCATIONS FAMILIALES

Partage possible en cas de garde alternée des enfants.

A compter du 1er avril 2007, les parents qui ne vivent plus ensemble et qui pratiquent la résidence alternée pour leur(s) enfant(s) peuvent opter pour le partage des allocations familiales (et seulement de cette prestation). Un formulaire spécifique est disponible dans les CAF afin d'exprimer ce choix, valable pour un an. Si l'un des parents demande la répartition et si l'autre n'est pas d'accord, le partage s'imposera. Chacun recevra alors la moitié des allocations familiales (majorations pour âge comprises) perçues avant la séparation. Si l'un des parents fonde un nouveau foyer, les enfants de son nouveau compagnon ou conjoint entre dans le calcul des allocations familiales. Exemple : pour une famille recomposée comprenant deux enfants en résidence alternée et un enfant qui y séjourne en permanence, le montant est calculé sur la base de trois enfants. Mais chaque enfant en résidence alternée compte pour 0,5 et le dernier enfant en résidence permanente pour 1 (communiqué de la CNAF du 07/02/2007— décret à paraître).

L'équipe du SNAPATSI
vous souhaite d'excellentes vacances
et vous donne rendez-vous
dès septembre

